

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DU CASTELLET



Quelques données sur l'environnement, le paysage et le patrimoine

Les espaces agricoles et naturels représentent **90% du territoire communal**.

Depuis les incendies de l'été 2001, les forêts du Castellet sont caractérisées par **le maquis et la garrigue**.

Entre 2010 et 2020, **77 hectares ont été artificialisés**, dont environ :

- 20 ha pour l'habitat ;
- 54 ha pour les activités économiques ;
- 2,4 ha pour les besoins de l'activité agricole

PAYSAGES DU CASTELLET

Une étude menée en 2016 a permis d'identifier **3 grandes entités paysagères** :

LE PLATEAU

Partie nord du Castellet appartenant au **massif de la Sainte-Baume**, essentiellement composée de forêts et de garrigues. Une partie du plateau est identifiée en tant que **réservoir de biodiversité** au titre du SCOT.

À partir des années 1960, **le Plateau est progressivement urbanisé** : aérodrome, circuit Paul Ricard, hôtels et parcs résidentiels, parc photovoltaïque...

LA PLAINE

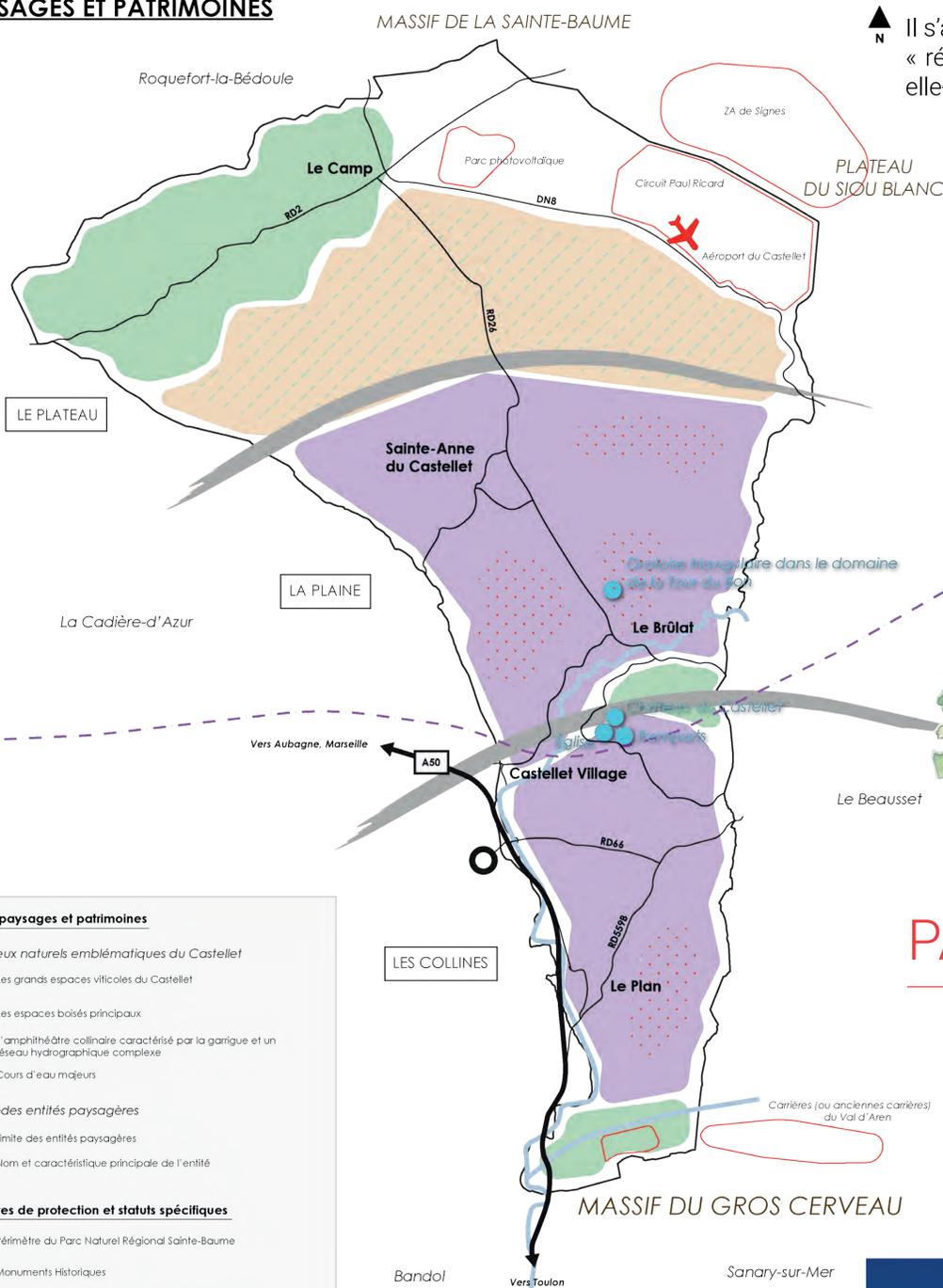
La plaine supporte essentiellement des activités agricoles. Son paysage est marqué par **la vigne et les oliveraies**.

▲ Il s'agit d'un secteur fléché par le SCOT comme constitutif du « réseau jaune » et en tant que **coupure agro-naturelle à préserver**. La vigne elle-même est identifiée comme « site d'intérêt paysager ».

LES COLLINES

Tiers sud du Castellet, les collines sont marquées par l'alternance de terres agricoles, d'espaces forestiers et **un étalement urbain important** (La Régie, Le Pont d'Antis, le Réal Martin...)

PAYSAGES ET PATRIMOINES



La Charte du Parc Naturel Régional Sainte-Baume

Issue d'une large concertation entre les acteurs du territoire, la Charte du PNR Sainte-Baume est le contrat moral qui fixe **les objectifs et méthodes de travail du Parc**.

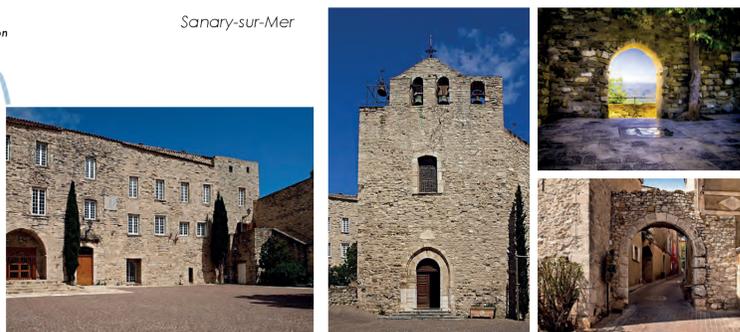
Ex : sur le plateau du Castellet, requalifier la traversée urbaine du hameau du Camp et l'intégration paysagère des campings (charte p.71)

Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec la charte du PNR.

PATRIMOINES ET ARCHITECTURE

- **4 Monuments Historiques** : le Château, l'Église, les vestiges des fortifications, l'oratoire triangulaire dans le domaine de la Tour du Bon
- **1 site inscrit** : le village du Castellet, labellisé « Village de caractère »

On peut aussi citer : **le patrimoine rural** (bastide, fours à chaux, moulins...) et **religieux** (chapelles, oratoires...)



Château du Castellet et église classés
Source : Ministère de la Culture